



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1089-22

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 23 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1089-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1089 AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE IA 147 AU RÈGLEMENT ET D'AJOUTER DES CRITÈRES D'ÉVALUATION AU TERRITOIRE 4

2. Ce règlement a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 23 novembre 2023 et entreront en vigueur ce même jour.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 6 décembre 2023.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca